Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **491 735** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 002 153** euros et un total **charges** de **968 109** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **34 044** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	22 208		2 200		8 950	15 458
	Matériel de bureau, mobilier	2 007		651			2 658
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 215**		**2 851**		**8 950**	**18 116**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	**24 215**		**2 851**		**8 950**	**18 116**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	5 664	4 304	2 416	7 553
	Matériel de bureau, mobilier	1 718	344		2 063
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 382**	**4 648**	**2 416**	**9 615**
	TOTAL	**7 382**	**4 648**	**2 416**	**9 615**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

NEANT

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	187 978	187 978	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 929	2 929	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 867	4 867	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	52 856	52 856	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	188	188	
	Débiteurs divers	204 973	204 973	
	Charges constatées d'avances	3 334	3 334	
	TOTAL DES CREANCES	**457 125**	**457 125**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	188

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	8 714	6 595	2 119	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	292 657	292 657		
	Personnel et comptes rattachés	39 571	39 571		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 324	15 324		
	Impôts sur les bénéfices	6 097	6 097		
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 472	34 472		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 380	1 380		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	12 417	12 417		
	Autres dettes	8 504	8 504		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	20 750	20 750		
	TOTAL DES DETTES	**439 885**	**437 767**	**2 119**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 231
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	12 417

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

NEANT

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		**5 484**
Autres créances clients		**5 484**
CLIENTS FACT. A ETABLIR	*5 484*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023
Total des Charges à payer		**68 322**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**8**
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	*6*	
ASS. S/ EMP/ COURUS N/ ECH.	*2*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**40 189**
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	*40 189*	
Dettes fiscales et sociales		**28 126**
CONGES A PAYER	*9 289*	
Personnel-Ch.à payer-Pr.à rec.	*13 000*	
ORG. SOC. CH. SUR CONGES A PAY	*1 894*	
CAP FORMATION CONTINUE	*2 675*	
CAP TAXE APPRENTISSAGE	*1 204*	
ETAT - C.E.T. A PAYER	*63*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2023**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**3 334**
SILOG	01/01/2024 19/01/2024	550	
VIAXEL	01/01/2024 27/01/2024	2 784	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**3 334**

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	540,00	10,0000	5 400,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**540,00**	**10,0000**	**5 400,00**

AB LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 400 EUROS
Siège social : 3 Impasse de l'Hers - ZA LA VIOLETTE
31240 L'UNION
853771764 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023 s'élevant à 34 044,02 EUROS de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice ..... 34 044,02 EUROS

En totalité au compte **«** autres réserves » qui s'élève ainsi à 45 909,47 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé électroniquement le 12/06/2024 par
Maxime ANDRIEU

Signed with universign

AB LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 400 EUROS
Siège social : 3 Impasse de l'Hers - ZA LA VIOLETTE
31240 L'UNION
RCS TOULOUSE 853771764

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

LE DOUZE JUIN,

À QUATORZE HEURES,

Les associés de la société **AB LOGISTIQUE**, société à responsabilité limitée au capital de CINQ MILLE QUATRE CENT (5 400) EUROS, divisé en CINQ CENTS QUARANTE (540) parts de DIX (10) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Maxime **ANDRIEU**, titulaire de CENT HUIT (108) parts sociales en pleine propriété, ci ..... 108 parts

- Monsieur Jean-Marc **BESCOS**, titulaire de TROIS CENT VINGT QUATRE (324) parts sociales en pleine propriété, ci ..... 324 parts

- Madame Sylvie **ANDRIEU**, épouse **BESCOS**, titulaire de CENT HUIT (108) parts sociales en pleine propriété, ci ..... 108 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime **ANDRIEU**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 DÉCEMBRE 2023,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023 s'élevant à 34 044,02 EUROS de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice ..... 34 044,02 EUROS

En totalité au compte **«** autres réserves » qui s'élève ainsi à 45 909,47 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Maxime **ANDRIEU**
Associé et Gérant de la Société

Signé électroniquement le 12/06/2024 par Maxime ANDRIEU

Signed with universign

AB LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 400 EUROS
Siège social : 3 Impasse de l'Hers - ZA LA VIOLETTE
31240 L'UNION
RCS TOULOUSE 853771764

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2023 s'élevant à 34 044,02 EUROS de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice ..... 34 044,02 EUROS

En totalité au compte **«** autres réserves » qui s'élève ainsi à 45 909,47 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : **SARL AB LOGISTIQUE**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 3 IMPASSE DE L'HERS 31240 L'UNION

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 5 3 7 7 1 7 6 4 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	18 116	AU 9 615	8 501	16 833
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	**18 116**	BK **9 615**	**8 501**	**16 833**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	187 978	BY	187 978	149 680
		Autres créances (3)	BZ	265 814	CA	265 814	256 717
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	26 109	CG	26 109	17 292
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 334	CI	3 334	1 823
		TOTAL (III)	CJ	**483 234**	CK	**483 234**	**425 512**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**501 350**	1A **9 615**	**491 735**	**442 344**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SARL AB LOGISTIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 400)	DA	5 400	5 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	540	540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	11 865	5 471
	Report à nouveau	DH		(2 763)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**34 044**	**9 157**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**51 849**	**17 805**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 714	15 950
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 417	28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	292 657	343 216
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 843	63 124
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 504	2 220
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	20 750	
	TOTAL (IV)	EC	**439 885**	**424 539**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**491 735**	**442 344**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	437 767	415 833
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme par le gérant

Signé électroniquement le 12/06/2024 par Maxime ANDRIEU

Signed with universign